

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. La question complémentaire du député a pris la tournure d'un discours, ce qui n'est pas permis, je pense.

L'hon. M. Hees: J'étais à la recherche de renseignements, monsieur l'Orateur.

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. La présidence devrait, en toute justice, accorder la parole au député de Joliette. Je la lui ai enlevée tout à l'heure pour permettre une question complémentaire, en lui promettant de la lui redonner. Le député de Joliette a la parole.

* * *

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

ENTENTE AVEC LE GOUVERNEMENT CUBAIN RELATIVEMENT À LA DURÉE DU SÉJOUR DES RAVISSEURS

[Français]

M. Roch La Salle (Joliette): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question à l'honorable secrétaire d'État aux Affaires extérieures.

Compte tenu des négociations entre Cuba et le Canada pour l'obtention des sauf-conduits des ravisseurs de M. Cross, une période de temps a-t-elle été établie entre les deux gouvernements relativement à l'engagement du gouvernement cubain de protéger ces ravisseurs sur le sol cubain, et peut-on considérer que cet exil ou cette peine entraîne pour les ravisseurs l'interdiction de revenir au Canada pendant toute leur vie?

[Traduction]

L'hon. Mitchell Sharp (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, en réponse à la première partie de la question, il n'y a pas de limite de temps. Le gouvernement cubain a accepté de recevoir les ravisseurs en vertu d'un sauf-conduit délivré par nous. Quant à savoir s'ils peuvent revenir, ils seraient accusés à leur retour d'enlèvement et peut-être d'autres crimes. Je ne peux pas dire qu'ils ne reviendront jamais mais s'ils reviennent ils seront poursuivis en justice.

* * *

LA SÉCURITÉ NATIONALE

LES ÉLÉMENTS DE PREUVE QUANT À DES POURSUITES ÉVENTUELLES CONTRE LES RAVISSEURS RÉFUGIÉS À CUBA

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Le ministre de la Justice peut-il assurer à la Chambre que, dans le cas où ces présumés ravisseurs ou terroristes revenaient au Canada dans 10 ou 15 ans, on disposera d'éléments de preuve permettant d'engager contre eux des poursuites judiciaires ayant des chances de réussir?

L'hon. John N. Turner (ministre de la Justice): Monsieur l'Orateur, je rappellerai au chef de l'opposition qu'il ne peut y avoir prescription dans un cas d'enlèvement. Par ailleurs, je ne saurais dire si des éléments de preuve seront encore disponibles après un laps de temps indéterminé. Toutefois, j'étudie avec le procureur général du Québec l'à-propos de porter des accusations afin que cel-

[L'hon. M. Hees.]

les-ci restent en vigueur si ces messieurs décidaient un jour de rentrer au Canada.

L'hon. M. Stanfield: Le ministre de la Justice nous expliquerait-il comment le gouvernement peut nous assurer que, si les terroristes rentrent au Canada, ils seront poursuivis en justice, quand il est lui-même incapable de nous affirmer que des éléments de preuve seront disponibles?

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie.

MESURES EN VUE D'EMPÊCHER LES MEURTRIERS DE M. LAPORTE DE QUITTER LE CANADA—LA PROLONGATION DU MANDAT D'ARRÊT LANCÉ CONTRE LES ASSASSINS

[Français]

M. Henry Latulippe (Compton): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question supplémentaire à l'honorable ministre de la Justice.

Étant donné que les postes-frontières du Canada ont reçu des directives précises, ainsi que des photos et des détails descriptifs des sept personnes qui ont bénéficié de sauf-conduits pour Cuba, pour parer à l'éventualité d'un retour des ravisseurs de M. James Richard Cross, le ministre peut-il dire si son ministère a aussi pris des dispositions afin d'éviter que les meurtriers de M. Laporte puissent sortir du Canada?

L'hon. John N. Turner (ministre de la Justice): A mon avis, monsieur le président, il est un peu difficile de répondre catégoriquement à la question posée par l'honorable député.

De toute façon, pour répondre à la question relative à la même situation qui a récemment fait l'objet d'une question de la part de l'honorable député de Calgary-Nord...

[Traduction]

Des mandats d'arrestation ont été émis par les autorités compétentes de la province de Québec contre Paul Rose, Jacques Rose et Francis Simard. Des accusations d'enlèvement ont été portées contre Paul Rose et des accusations de conspiration à des fins d'enlèvement ont été retenues contre Jacques Rose et Francis Simard. L'existence de ces mandats a été signalée à tous les corps policiers du Canada et chacun d'eux est autorisé à procéder à leur arrestation. Tous les corps policiers de notre pays feront tout en leur pouvoir pour appréhender ces trois hommes.

M. Eldon M. Woolliams (Calgary-Nord): Une question supplémentaire. A la lumière de ces nouveaux renseignements—et je n'y attache aucune importance—et de la réponse du ministre, y avait-il quelque chose dans le marché qui a été conclu, excluant l'extradition? Si oui, je ne vois pas de raison pour laquelle le ministre ne l'admettrait pas ni pourquoi on n'aurait pas recours à des mesures d'extradition. S'il n'y avait rien de tel dans le marché, je demanderais au ministre d'examiner cette question.

L'hon. M. Turner: Monsieur l'Orateur, je crois que la question du député de Compton se rapportait au meurtre de Pierre Laporte. Dans les négociations sur la remise de sauf-conduits à ceux qui sont maintenant à Cuba, rien ne